



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **PREVENTION SECURITE : les organisations syndicales stoppent les négociations**

La stratégie patronale, qui consiste à accepter les exigences toujours plus nombreuses des clients et à pratiquer le moins disant commercial, lors des appels d'offres, risque de détruire un secteur déjà en dégradation sociale et économique.

Les employeurs ont pour stratégie de rémunération de faire coller le premier coefficient de la grille des minimas conventionnels au SMIC, ce qui provoque l'effondrement de la grille salariale des 170 000 salariés du secteur.

Aujourd'hui, deux coefficients sont en dessous du SMIC et un troisième est menacé : au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le SMIC est passé à 1 521,22 € alors que les coefficients 120 et 130 de la grille sont respectivement à 1 482,51 € et à 1 501,94 €. Le coefficient 140 est quant à lui à seulement 1 546,99 €. Même l'augmentation de 1,2% prévue à l'accord du 17 septembre 2018, dont l'extension n'a toujours pas eu lieu, ne suffira pas à modifier cette situation intolérable.

Les organisations syndicales ont demandé d'aborder la question des salaires en priorité lors de la mixte du 18 janvier 2019. Ce à quoi les employeurs ont déclaré ne pas avoir de mandat sur la question des rémunérations.

**Les organisations syndicales FO - CFE/CGC - CFDT- CGT et CFTC, ont décidé de prendre leurs responsabilités en suspendant toutes les négociations en cours tant qu'une solution pérenne sur les salaires ne sera pas trouvée.**

Pour rappel, à l'occasion du colloque du Club des Directeurs de la Sûreté et de la Sécurité des Entreprises (CDSE) le ministre de l'intérieur Christophe CASTANER, avait déclaré le 18 décembre 2018 « *Le secteur de la sécurité privée aspire, et c'est légitime au vu des efforts déjà consentis, à entrer dans l'ère de la maturité et de la confiance* ». Il avait ensuite annoncé la suppression de la taxe CNAPS en déclarant que 2019 serait sa dernière année de paiement, ajoutant « *qu'il s'agit là d'un geste concret et d'un effort important qui doit contribuer aux choix sur les investissements nécessaires pour renforcer l'attractivité des métiers de la sécurité* ».

Pour les organisations syndicales, l'attractivité passe par une reconnaissance salariale digne de ce nom. Aux employeurs et à l'Etat d'assumer leurs responsabilités.

#### **CFE/CGC**

Pascal PLANQUART  
06.25.94.05.08

[pascalplanquart@gmail.com](mailto:pascalplanquart@gmail.com)

#### **CFTC**

Daniel PELTIER  
06 64 16 98 84

[daniel.peltier@sneps-cftc.org](mailto:daniel.peltier@sneps-cftc.org)

#### **CGT**

Florent LECOQ  
06 61 26 19 83

[florent.lecoq@free.fr](mailto:florent.lecoq@free.fr)

#### **FO**

Alain BOUTELOUX  
06 85 12 86 38

[abouteloux@feets-fo.fr](mailto:abouteloux@feets-fo.fr)

#### **CFDT**

Omar KERRIOU  
06 08 09 28 71

[kerriou@cfdt-services.fr](mailto:kerriou@cfdt-services.fr)